

DECISION DU MAIRE N° 2024- 118/Culturel du 09/07/2024

8 ; Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

« Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire »,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

DECIDE

Article 1:

La Ville de Denain organisera les manifestations suivantes :

du 2 septembre 2024 au 2 octobre 2024.

Exposition proposée par l'artiste intervenant Maryline Terrier , 9 rue de la Pisciculture 62140 Cavron-Saint-Martin.

Galerie d'art à ciel ouvert de Denain, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal » – Gratuit

du 3 octobre 2024 au 3 novembre 2024.

Exposition proposée par l'artiste Patrice Vannicatte, 7 rue Edmond Guillaume Résidence des Dentellières 59300 Valenciennes.

Galerie d'art à ciel ouvert de Denain, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal » – Gratuit

du 4 novembre au 4 décembre 2024.

Exposition proposée par Daphine Mazur, 98 rue de Villars 59220 Denain.

Galerie d'art à ciel ouvert de Denain, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal » – Gratuit

du 5 décembre au 5 janvier 2025.

Exposition proposée par L'association : « Photo club de Denain », représentée par Monsieur Slahédine Halitim, 117 rue de Villars - 59220 DENAIN, en sa qualité de Président.

Galerie d'art à ciel ouvert de Denain, située sur la façade du « Centre Pluri Accueil Municipal » – Gratuit

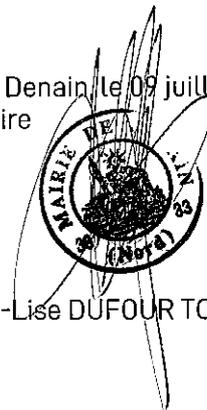
Article 2:

Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

Article 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

Fait à Denain le 09 juillet 2024
Le Maire



Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Anne-Lise DUFOR TONINI